



## **CE1 - CE2 - CM1 - CM2 en dominante vocale**

---

### *Un enseignement musical organisé dans le temps scolaire*

L'Inspection Académique et la ville de Grenoble proposent avec l'école Léon Jouhaux et le Conservatoire de Grenoble des classes musicales à horaires aménagés en dominante vocale à l'intention d'élèves de tous secteurs géographiques. Ces classes sont régies par la circulaire interministérielle n° 2002-165 du 2 août 2002 et l'arrêté du 22 juin 2006. Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- Du ministère de l'Education nationale : à l'école Léon Jouhaux, sous la responsabilité de la Directrice.
- Du ministère de la Culture et de la Communication : au Conservatoire de Grenoble, sous la responsabilité de la Directrice.

#### **Objectifs :**

- Développer des compétences affirmées en musique.
- Proposer un enseignement musical large, diversifié et totalement intégré dans l'enseignement général.
- Privilégier la dimension collective qui est au cœur de l'apprentissage artistique.

#### **Coût des études :**

**Les études sont gratuites durant toute la scolarité dans les classes à horaires aménagés.**

Dans le cas d'une pratique instrumentale supplémentaire, les élèves sont impérativement tenus de disposer d'un instrument à domicile. Les élèves souhaitant pratiquer le piano doivent disposer chez eux d'un véritable piano et non d'un clavier électrique ou d'un synthétiseur.

Jusqu'en CM2, certains instruments peuvent être mis à disposition par le Conservatoire dans la mesure de ses disponibilités (participation de la famille d'environ 50€ par an).

Il reste à la charge des familles : l'achat des partitions et de certains accessoires tels que les becs, embouchures et anches pour les instruments à vent, les cordes pour les instruments à cordes, ainsi que les coûts de révision de l'instrument à la fin du contrat de mise à disposition.

## L'enseignement général à l'école

---

Les élèves bénéficiant des horaires aménagés ne sont pas regroupés dans une seule classe mais sont répartis dans les classes de l'école correspondant à leur niveau de scolarité. Une part des activités musicales est commune à la classe ; d'autres activités sont réservées aux seuls élèves bénéficiant de l'aménagement horaire. En ce qui concerne l'enseignement général, les élèves en horaires aménagés suivent les mêmes enseignements fondamentaux que les autres élèves.

L'enseignement artistique est dispensé par les enseignants du Conservatoire, en lien étroit avec les professeurs des classes concernées. Il s'articule autour d'un projet musical défini pour l'année scolaire par les professeurs des écoles, les enseignants du Conservatoire et les élèves. Les cours ont lieu dans les locaux du Conservatoire.

Tous les trajets école/Conservatoire sont accompagnés par le personnel de l'école Léon Jouhaux et de la ville de Grenoble.

En cas d'abandon en cours de scolarité de la musique, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignants (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu en classe à horaires aménagés et rejoindre à la fin de l'année scolaire l'école de son secteur.

# Les études musicales à l'école et au Conservatoire

## Activités artistiques hebdomadaires

La dominante vocale est un cursus à part entière pour lequel la pratique instrumentale n'est pas obligatoire mais souhaitable.

La place du corps étant particulièrement importante dans l'activité musicale, le travail corporel est inclus dans les cours collectifs.

Les activités artistiques de la dominante vocale ont lieu durant le temps scolaire. Les activités spécifiques liées à l'apprentissage instrumental cependant se déroulent hors temps scolaire.

Ce tableau décrit l'organisation pédagogique des classes CHA de CE1, CE2, CM1 et CM2 en dominante vocale.

	Temps scolaire	Hors temps scolaire
<b>CE1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Formation musicale chœur : 1h</li><li>· Atelier corporel : 1h</li><li>· Chœur : 1h ou 1h30 selon effectif</li><li>· Musique à l'école : 1h</li></ul>	
<b>CE2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Formation musicale chœur : 1h</li><li>· Atelier corporel : 1h</li><li>· Chœur : 1h ou 1h30 selon effectif</li><li>· Musique à l'école : 1h</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Instrument (facultatif) : 30 minutes</li></ul>
<b>CM1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Formation musicale chœur : 1h</li><li>· Chœur : 1h30</li><li>· Suivi vocal : 30 mn</li><li>· Musique à l'école : 1h</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Instrument (facultatif) : 30 minutes</li><li>· Formation musicale instrumentale : 1h</li></ul>
<b>CM2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Formation musicale chœur : 1h</li><li>· Chœur : 1h30</li><li>· Suivi vocal : 30 mn</li><li>· Musique à l'école : 1h</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Instrument (facultatif) : 30 minutes</li><li>· Formation musicale instrumentale : 1h</li></ul>

**Les élèves peuvent être amenés à participer à des auditions, concerts, visites, rencontres avec des artistes, programmées hors temps scolaire et qui font partie intégrante de leur cursus musical.**

## Evaluation

L'évaluation des élèves du Conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations semestrielles, conseil de classe, livret CHA de l'élève...).

# Procédure d'admission

---

Les dossiers de candidature sont à retirer à l'accueil du Conservatoire ou à télécharger sur le site du Conservatoire [www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr) à partir du **lundi 3 février 2020**.

Chaque dossier comprend :

## **Document n° 1 FICHE D'INSCRIPTION**

A adresser **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h** au Conservatoire de Grenoble **accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse**.

Les motivations de l'élève seront à indiquer au dos de la fiche d'inscription.

---

## **Document n° 2 FICHE D'EVALUATION SCOLAIRE**

A remettre au directeur de l'école actuelle de l'enfant, accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du Conservatoire. Celui-ci l'adressera au Conservatoire de Grenoble **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h**.

---

## **Document n° 3 FICHE D'EVALUATION DES PRATIQUES MUSICALES**

Uniquement pour les élèves suivant une scolarité musicale ailleurs qu'au Conservatoire de Grenoble.

A remettre au directeur de l'école de musique accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du Conservatoire. Celui-ci, après l'avoir fait remplir par les enseignants, l'adressera au Conservatoire de Grenoble **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h**.

---

## **Accusé de réception**

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé de réception à la date du 23 avril, merci de contacter la responsable de l'unité Vie Scolaire du Conservatoire de Grenoble au 04 76 46 56 35.

---

## **Evaluation**

Les évaluations ont lieu au mois de mai, à partir du CE2.

Il est procédé à une évaluation vocale destinée à apprécier les capacités de l'enfant à intégrer le chœur.

---

## **Réunion d'information**

La présence de l'enfant accompagné de ses parents est souhaitable. Des représentants de la direction du Conservatoire et de l'école informent les familles et répondent à leurs questions

**Jeudi 26 mars à 18h30 au Conservatoire**

---

## **Décision**

Les admissions dans les classes à horaires aménagés seront affichées au Conservatoire et sur le site fin juin. La décision de cette commission est sans appel.



Conservatoire  
de Grenoble



**DOCUMENT N° 1**

**FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021**

ECOLE PRIMAIRE LEON JOUHAUX  
6 rue du 140° RIA – 38100 GRENOBLE  
04 76 54 71 79

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE  
6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE  
04 76 46 48 44  
[www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr)

**Classe à Horaires Aménagés  
Ecole Léon Jouhaux / Conservatoire**

**Classe demandée : CE1  CE2  CM1  CM2**

A adresser complété **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h** au **Conservatoire de Grenoble**, accompagné d'une **enveloppe timbrée libellée au nom des parents du candidat.**

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Fille  Garçon

NOM et Prénom du responsable légal de l'élève : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse de messagerie : ..... @ .....

Mère : Tel du domicile ..... mobile : ..... Professionnel : .....

Père : Tel du domicile : ..... mobile : ..... Professionnel : .....

Nom et ville de l'école élémentaire fréquentée en 2019/2020 : .....

Classe : .....

Pratiques musicales

L'enfant a-t-il déjà une expérience de pratique musicale (éveil musical, chorale...)

OUI  NON

Si oui, précisez quelle activité, dans quel cadre, combien de temps :

Motivations :

Merci d'indiquer au dos de cette feuille ou sur papier libre, les raisons qui vous amènent à demander l'inscription de votre enfant en CHA.

Fait à : ..... Le : .....

Signature des parents



Conservatoire  
de Grenoble



ECOLE PRIMAIRE LEON JOUHAUX  
6 rue du 140° RIA - 38100 GRENOBLE  
04 76 54 71 79

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE  
6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE  
04 76 46 48 44  
[www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr)

**DOCUMENT N° 2**  
**FICHE D'ÉVALUATION SCOLAIRE**  
**2020/2021**

**Classe à Horaires Aménagés**  
**Ecole Léon Jouhaux / Conservatoire**

**Classe demandée : CE1  CE2  CM1  CM2**

Cette fiche sera remise par les parents au directeur de l'école actuelle de l'enfant, **accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du Conservatoire de Grenoble.**

Le directeur de l'école, après l'avoir fait remplir par le professeur et, le cas échéant par le musicien intervenant, l'adressera au Conservatoire de Grenoble **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h.**

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....  
Nom et ville de l'école fréquentée en 2019/2020 : .....  
Classe fréquentée : .....  
Nom du professeur des écoles : .....  
Nom de l'intervenant en éducation musicale : .....

**1 - Aptitudes générales**

	Insuffisant	Moyen	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent
<b>Aptitudes intellectuelles</b> (compréhension, mémoire, expression écrites et orales, logique)						
<b>Aptitudes dans le travail</b> (attention, effort, goût du travail, volonté de progresser)						
<b>Rythmes de travail</b>						
<b>Discipline, comportement</b>						

**2 - Evaluation des résultats de l'année**

	<b>Evaluation de l'élève (codage de la notation : de 1 à 5, 1 pour « très bien », 5 pour « insuffisant »)</b>
<b>Expression écrite</b>	
<b>Lecture</b>	
<b>Mathématiques</b>	
<b>Autres enseignements</b>	

Selon vous, cet élève a-t-il suffisamment progressé dans les apprentissages fondamentaux pour que soit envisagée la poursuite de sa scolarité dans des conditions ordinaires ?

NON, besoin de soutien

Avec quelques difficultés

OUI, sans problème



**3 - Attitude dans les activités artistiques proposées en classe (en préciser la nature)**

**4 - Qualités dominantes de l'élève en classe**

**5 - Difficultés éventuelles de l'élève en classe**

**6 - Appréciation globale et avis circonstancié du professeur des écoles**

**7. Appréciation et avis de l'intervenant en éducation musicale**



Conservatoire  
de Grenoble



ECOLE PRIMAIRE LEON JOUHAUX  
6 rue du 140° RIA – 38100 GRENOBLE  
04 76 54 71 79

**DOCUMENT N° 3**  
**FICHE D’EVALUATION DES PRATIQUES MUSICALES**  
**2020/2021**

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE  
6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE  
04 76 46 48 44  
[www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr)

**Classe à Horaires Aménagés**  
**Ecole Léon Jouhaux / Conservatoire**

**Classe demandée : CE1  CE2  CM1  CM2**

*Cette fiche ne concerne pas les élèves inscrits au Conservatoire en 2019/2020*

Si l'enfant a déjà une pratique musicale, cette fiche sera remise par les parents au directeur de l'école de musique où est inscrit l'enfant (ou à défaut à son enseignant privé), **accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du Conservatoire de Grenoble.**

Le directeur ou l'enseignant, après l'avoir remplie en collaboration avec les enseignants, voudra bien la transmettre au Conservatoire de Grenoble **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h.**

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Nom et ville de l'école de musique fréquentée en 2019/2020 : .....

**1 - Eveil musical**

Nom de l'enseignant : .....

Nb d'années de pratique : .....

Avis de l'enseignant (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...)





**2 - Chorale :** .....

Nom de l'enseignant : .....

Nb d'années de pratique : .....

Avis de l'enseignant (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...)

**3 - Autres disciplines pratiquées** (danse, théâtre, autres disciplines artistiques) : .....

Nom de l'enseignant : .....

Nb d'années de pratique : .....

Avis de l'enseignant (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...)

**4 - Nom du directeur de l'école :** .....

Avis du directeur

Cachet de l'établissement

**5 - Autres commentaires**